

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 30 MARS 2015

Effectué par les représentants de parents d'élèves

Mme LE GOUIC, directrice

Mme LE MEUR, adjointe aux affaires scolaires

Mmes HOUGET, TARDIVEL, FLEURQUIN, MARREC, LE ROUX : enseignantes

M. BELLEC, M. POULLAILLER, Mmes CALVEZ-LEVEILLE, LANOUE-NGUYEN, BARAT et BEUREL : représentants de parents d'élèves

► SORTIES SCOLAIRES

Certains projets prévus en début d'année n'ont pas pu être mis en place. Les enseignantes rappellent qu'un certain nombre de sorties ont déjà eu lieu.

Pour les séjours avec nuitées, l'accompagnement des parents est possible, sur la demande des enseignantes. En réunion de rentrée, les enseignantes font passer une liste pour demander les disponibilités des parents. Les parents volontaires sont invités à la compléter.

La municipalité prend en charge :

- Aide sortie pédagogique : 93.19 €/classe/an
- Séjour pédagogique (sans nécessairement de nuitées) pour 2 classes/an : 17.75 €/enfant
- Classe découverte avec nuitées 46.60 €/enfant de la commune, une fois tous les deux ans pour deux classes
- L'Amicale laïque et la participation des parents complètent largement ces dotations. C'est grâce à la participation des parents bénévoles à l'amicale que cela est possible.

Les CP-CE1 sont allés le 09/04 à Monteneuf, au centre des Landes : travail sur l'imaginaire, la nature, l'environnement.

Les CP et CP-CE2 iront au château de Suscinio et effectueront une activité autour du bestiaire.

Les CP-CE2 et les CE2-CM2 iront à Branféré, centre Nicolas Hulot ; activités autour des animaux, élevage, soin ; intervention d'un animateur nature.

► RÉACTIONS AUX ÉVÉNEMENTS DU 7 JANVIER 2015 (ATTENTATS CONTRE CHARLIE HEBDO ET L'HYPER CACHER)

Selon les âges, les enfants se sont plus ou moins exprimés : aucune réaction chez les CP. Les enseignantes ont laissé les enfants s'exprimer. Pour la classe de CM1, Mme Le Gouic a fait une présentation des 3 religions monothéistes ; Mme Marrec (CE2-CM2) s'est aidée de journaux d'enfants et de l'affiche « je suis Charlie ».

Mme Le Gouic explique qu'il ne faut pas nier la gravité des choses mais qu'il ne faut pas non plus surenchérir cette gravité, et qu'il est nécessaire de respecter les propos des familles que les enfants entendent chez eux.

La minute de silence a été effectuée à 12h15 dans les locaux de la cantine et a été bien respectée.

► ACCUEIL DU HANDICAP A L'ECOLE

Les enfants de CM ont des séances de sport avec les enfants de l'IME (autistes) et visiteront l'IME ultérieurement. L'enseignante de l'IME est venue faire une intervention auprès des CM d'Yves Coppens.

Une petite fille porteuse d'un handicap ayant été victime de moqueries répétées liées à son handicap, la maîtresse de sa classe a fait deux interventions sur le handicap et la différence depuis le mois de janvier 2015. Une éducatrice du SESSAD va également intervenir dans cette classe. L'idée est de ne pas stigmatiser l'enfant et de répondre aux questions que les enfants se posent.

De plus, les représentants de parents ont insisté sur la nécessité d'accompagner les temps de récréation qui sont les temps sur lesquels se déroulent les moqueries. Différentes propositions seront étudiées par l'équipe enseignante dont les initiatives ont déjà permis d'apaiser les choses.

► NEUTRALITE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Mme Le Meur rappellera au personnel de cantine le devoir de neutralité relatif aux écoles privées et publiques et le fait de ne pas interpellier les CM2 sur le choix de leur collègue, celui-ci dépendant généralement des parents.

► TAP ET LIEU D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Ils seront reconduits en 2015-2016. Ils seront toujours organisés par période inter-vacances et le mardi après-midi. Les activités seront conduites par âge et non plus par classe ; sur les 3h de TAP, une activité d'1h30 sera « fixée » à l'enfant comme elle l'est actuellement, l'autre activité d'1h30 sera au choix de l'enfant.

De nouvelles activités sont en cours de réflexion (exemple : escrime ?).

Magali Dupont sera la nouvelle référente des TAP à l'avenir, elle organisait déjà les TAP sur la commune de Theix.

L'école Sainte-Marie ne souhaite pas s'engager dans la réforme des rythmes scolaires.

Le comité de pilotage se réunira au mois de mai.

Les parents expriment leur inquiétude quant :

- À la mutualisation croissante de salles de l'école pour les TAP et autres accueils périscolaires
- Au manque d'anticipation de la municipalité pour prévoir un accueil périscolaire à venir, consécutif au lotissement de La Garenne.

Mme Le Meur explique qu'une réflexion en ce sens est actuellement menée.

► PROJET D'AMENAGEMENT AUTOUR DES ECOLES PUBLIQUES

Mme Le Meur informe qu'un city stade devrait être fonctionnel à la mi-mai. Ce city stade (12 m X 18 m) sera construit sur une partie du terrain enherbé de l'école et sera accessible aux enfants de l'école mais aussi aux jeunes de la commune, le soir et les week-ends. L'autre partie du terrain aura un revêtement synthétique tout comme le city stade.

Les enseignantes déplorent le manque de concertation de la commune, la réduction de l'espace enherbé au détriment des activités sportives qu'elles organisent, la difficulté voire l'impossibilité de surveiller un city stade en plus de la cour de la récréation.

Les parents craignent des phénomènes de vandalisme (bris de verre...). Mme LE MEUR précise que des personnes de la commune passeront le matin pour nettoyer le terrain.

► Les travaux des 32 places de parking de la route de Kermoch vont commencer prochainement.

► DIVERS

Les classes de ce2-cm2 et cm2 ont participé à un concours de dessins sur le thème de la sécurité routière (« Gastounet »). Ce concours, organisé par la préfecture, la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), le conseil départemental et les communes, est destiné à mettre en place des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès des enfants du primaire des établissements scolaires et du centre de loisirs. Le 7 avril, un jury de la commune, composé de représentants de la mairie, de parents d'élèves et du centre de loisirs, a sélectionné 3 dessins pour chaque catégorie (cp-ce1, ce2-cm1 et cm2) parmi tous les dessins réalisés par les enfants des 2 écoles ainsi qu'au centre de loisirs. Au mois de mai, ces 9 dessins sélectionnés seront soumis au jury départemental qui récompensera 63 dessins, soit 21 par catégorie. Remise des prix en juin.

Mme Le Gouic demande à ce que la table en bois qui se trouve dans la cour de récréation soit enlevée pour des raisons de sécurité. Elle pourrait être donnée à l'Amicale laïque.